

digence. L'adoption des résolutions dont le comité est saisi reculera indéfiniment la disparition de la crainte et du besoin.

Les médecins, instituteurs et autres se plaignent de la criminalité, de la pénurie de logements et de denrées alimentaires. La criminalité remonte à l'époque où le petit salarié a constaté qu'il devait, à même son revenu, se procurer les nécessités de la vie et payer de lourds impôts. Les juges, les commissions scolaires, les magistrats et tous les fonctionnaires publics s'alarment du niveau actuel de la criminalité.

Il est inutile de légiférer contre les instincts de la nature humaine, parce que "Celui qui a pitié du pauvre, prête à l'Eternel". Cet exposé budgétaire est le moins chrétien que j'aie connu. Je n'en blâme évidemment pas le ministre, comme je le disais hier, mais les impôts de la classe ouvrière sont trop lourds. Tous les honorables députés savent qui est responsable de ce budget, et je n'ai pas besoin de le leur dire. En vertu de ces résolutions, le ministre des Finances est trop exigeant pour les contribuables et n'impute pas suffisamment au compte de capital. On engloutit des sommes énormes dans des dépenses inutiles et non contrôlées. On n'a qu'à traverser le pays pour s'en rendre compte. Le ministre chargé de la surveillance du trésor doit essayer d'empêcher ces dépenses excessives.

M. GILLIS: Plus je vieillis dans cette Chambre, plus je doute que certaines gens soient sains d'esprit et plus je suis convaincu de la nécessité de reviser tous les règlements des débats. Presque tous les honorables députés ont exprimé d'une manière générale leur opinion sur l'exposé budgétaire. Des honorables députés qui siègent à ma droite l'ont jugé acceptable et, en fait, ont voté en faveur de son adoption. Ils ont passé les deux derniers jours cependant, à le critiquer et à le disséquer. Ils insistent sur la nécessité de gagner la guerre, mais ne veulent pas qu'on recueille les fonds nécessaires. Cette attitude me renverse et je me demande si certaines personnes ont perdu l'esprit ou si moi-même je perds la tête. Si j'avais voté en faveur du budget, je serais resté tranquille et j'aurais aidé le ministre des Finances à le faire accepter à la Chambre.

M. MacNICOL: Personne n'en aurait parlé, si nous ne l'avions fait.

M. GILLIS: Il ne suffit pas d'en parler. Les actes valent mieux que les paroles.

J'ai pris la parole cet après-midi dans le but de demander certains renseignements au ministre des Finances. Hier soir, à dix heures, Radio-Canada a annoncé qu'on avait accordé des exemptions aux membres de la

marine marchande pour ce qui est de l'impôt sur le revenu. J'ai lu le hansom d'hier, ainsi que les journaux, mais je n'y trouve aucune déclaration du ministre à cet effet.

Cette question m'intéresse depuis trois ans, et j'ai échangé de la correspondance avec le ministre à ce sujet. J'ai été fort surpris d'entendre cette annonce à la radio avant d'avoir entendu une déclaration de ce genre à la Chambre. J'ai compris que la nouvelle à la radio portait que la compensation pour risque de guerre versée aux marins de la marine marchande et les dépenses qu'ils font pour vivre lorsqu'ils sont à terre pourraient être déduites du montant de leur revenu pour fins d'impôt. Le ministre pourrait-il nous dire si la déclaration faite à la radio est justifiée. Et, le cas échéant, pourquoi ne l'a-t-on pas faite à la Chambre?

Si la déclaration faite à la radio est exacte, à mon avis elle est encore loin de donner entière satisfaction. Le ministre des Pêcheries a fait de grandes louanges de la marine marchande, et à bon droit, il y a quelques jours au cours d'observations à la Chambre. Il a fait remarquer que 642 matelots de la marine marchande avaient perdu la vie depuis le commencement de la guerre. J'ai reçu des lettres de personnes qui servent à bord de ces navires, à ce sujet. Deux ingénieurs de deuxième classe, par exemple, me font remarquer qu'on fait une déduction de \$42 sur leur salaire mensuel. C'est un impôt considérable, si nous songeons à la tâche que remplit la marine marchande. Je ne crois pas qu'il y ait de service, sur terre, sur mer ou dans les airs, qui contribue plus que la marine marchande à la victoire. Les membres de ce service ne portent pas d'uniformes. Aucune gloire ne découle de leur tâche, et ils passent une grande partie de leur temps à la dérive dans l'Atlantique sur des radeaux. Ils prennent de plus grands risques que tout autre membre des forces armées de notre pays. Je ne me contenterai de rien moins que l'exemption totale, pour les fins de l'impôt sur le revenu, de tout le salaire du matelot qui sert dans cette capacité.

Il y a également un autre point que j'aimerais signaler au ministre. Lorsque les autorités fédérales ont empiété sur le domaine provincial de l'impôt sur le revenu certains citoyens, ceux de la province du Nouveau-Brunswick, en particulier, j'ai reçu des lettres d'au moins deux, se sont trouvés dans cette position. Ils payaient jusque là l'impôt sur le revenu à la municipalité, mais, à la suite de l'intervention du gouvernement fédéral, ces gens qui ne payaient plus d'impôt sur le revenu à la municipalité furent privés de leur droit électoral et ne furent plus autorisés à